

# **CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES POUR L'ACCUEIL REGULIER OU OCCASIONNEL**

- 1) Familles domiciliées à Ostwald acquittant une taxe d'habitation ou ayant une activité professionnelle à Ostwald.
- 2) Date effective de préinscription.
- 3) Critères de priorité selon les situations sociales et familiales ainsi que l'activité des parents.

Ces situations doivent être cochées sur l'attestation sur l'honneur à joindre à votre préinscription et pourront être vérifiées sur la base des justificatifs ci-dessous :

## **Priorité : situation familiale**

**1 - Enfant dont un membre de la fratrie est accueilli dans l'établissement avec une présence simultanée hors période juillet-août et dont les deux parents ou le mono-parent sont en activité ou un parent en activité et un parent en recherche d'emploi, inscrit à Pôle Emploi.**

- Justificatif d'activité\* et/ou attestation d'inscription à Pôle emploi de moins de trois mois

**2 - Pour l'accueil collectif : Enfants issus de grossesse multiple dont les deux parents ou le mono-parent sont en activité ou un parent en activité et un parent en recherche d'emploi, inscrit à Pôle Emploi.**

- Justificatif d'activité\* et/ou attestation d'inscription à Pôle emploi de moins de trois mois

**3 - Enfant étant accueilli dans la structure en accueil occasionnel depuis au moins 6 mois de présence effective et dont les 2 parents ou le mono-parent sont en activité ou un parent en activité et un parent en recherche d'emploi, inscrit à Pôle Emploi.**

- Justificatif d'activité\* et/ou attestation d'inscription à Pôle emploi de moins de trois mois

## **Priorité : situations sociales et de santé**

**4 - Enfant accueilli ou enfant de la famille en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique.**

- Attestation d'attribution de l'AEEH/MDPH ou d'admission en service spécialisé (CAMPS, SESSAD, Hôpital de jour, CMP)
- Certificat médical (en référence à la liste des affections de longue durée si maladie chronique)

**5 - Enfant en situation de vulnérabilité identifié par la PMI ou services sociaux.**

- Echange direct avec les professionnels en charge du suivi de cet enfant

**6 - Enfant de famille monoparentale en activité ou en recherche d'emploi, inscrit à Pôle Emploi.**

- Attestation CAF précisant la composition de la famille (ou numéro CAF)
- Justificatif d'activité\* et/ou attestation d'inscription à Pôle emploi de moins de trois mois

**7 - Enfant dont les 2 parents disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté\*\* sur dossier CAF et sont en activité ou dont un parent est en activité et un parent est à la recherche d'emploi, inscrit à Pôle Emploi. \*\*Ce plancher CAF est révisé tous les ans. En 2021 : 711.62€**

- Numéro allocataire CAF
- Justificatif d'activité\* et/ou attestation d'inscription à Pôle emploi de moins de trois mois

<b>Priorité : Situation d'activité et situation de recherche d'emploi</b>
---

**8 - Enfant dont les 2 parents sont en activité.**

- Justificatif d'activité\*

**9 - Enfant dont un parent est en activité et un parent est en recherche d'emploi, inscrit à Pôle Emploi.**

- Attestations d'inscription à Pôle emploi de moins de trois mois
- Justificatif d'activité\*

**\* JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE**

Salariés	Dernier bulletin de salaire et/ou contrat de travail ou promesse d'embauche. Si congé parental : attestation employeur spécifiant la durée du congé et la date de reprise de travail.
Professions libérales Autoentrepreneurs Gérants de société	Relevé de cotisation RSI ou URSAFF ou autre ou un extrait Kbis de moins de 3 mois Et Attestation sur l'honneur indiquant le temps de travail hebdomadaire
Intérimaires	Attestation de mission de l'agence intérim Et Relevé de missions de moins de trois mois
Intermittents du spectacle	Attestation de Pôle Emploi de moins de trois mois ou le contrat de travail avec le dernier bulletin de salaire.
Etudiants	Certificat de scolarité ou carte d'étudiant en cours de validité
Formation professionnelle	Attestation de présence indiquant la durée et les jours de formation

Pour les places attribuées au titre de la priorité d'activité des parents, les justificatifs d'activités à jour pourront vous être demandés avant l'accueil de l'enfant lors de la signature du contrat avec la structure.